
Les incohérences du système pénitentiaire : prisons surpeuplées et nouvelles peines de prison.

De plus en plus souvent, les médias relatent les problèmes des prisons : évasions, surpopulation, manque d'effectifs, le tout conjugué avec l'exigence constamment posée d'un durcissement des peines. De plus, tout cela se situe dans un contexte de réductions budgétaires. Plusieurs articles de presse évoquent ces problèmes et les tensions qu'ils engendrent.

Récemment, des évasions plus ou moins rocambolesque ont eu lieu dans le canton de Vaud à la prison de la Croisée. On se souvient également de la fameuse escapade du détenu Jean-Louis B, au cours d'une excursion au pied du Jura, de la prison de Gorgier. Rien n'effraie davantage la population que des détenus qui s'évadent. Dans ce cas, l'appel à des mesures coûteuses pour renforcer la sécurité résonne un peu partout. Plusieurs articles font écho à ces problèmes.

Ainsi dans le canton de Neuchâtel, des mesures ont été prises pour renforcer la sécurité à la prison de Gorgier. Selon Le Courrier (06.07.12), il s'agit de renforcer les infrastructures, mais aussi l'encadrement, puisque le personnel pénitentiaire sera augmenté d'un tiers. Mais cela coûte cher : 4,3 millions en plus des 12 millions déjà attribués pour la rénovation de la prison. Comme le faisait remarquer Conseiller d'Etat Jean Studer, toujours selon Le Courrier, « *On ne peut pas vouloir toujours plus de sécurité sans s'interroger sur les moyens* ». Selon lui, « *le secteur de la détention est, de toute la chaîne sécuritaire, celui qui est le plus souvent sacrifié* ». C'est là que se marque l'opposition entre sécurité et extension des places de détention. En effet, l'objectif de sécurité impose de réduire le nombre de détenus. Gorgier avait prévu d'augmenter le nombre de places jusqu'à 86, mais l'impératif de sécurité oblige maintenant à les réduire à 65, pour avoir plus de cellules individuelles. En ce qui concerne le personnel pénitentiaire, il y aura non seulement plus de postes, mais aussi une amélioration de la formation continue.

Les soucis sont à peu près les mêmes dans le canton de Vaud, après deux évasions collectives de la prison de La Croisée. « *Est-il pensable d'agrandir une prison perméable ?* » s'interroge « 24 Heures » (24.10.12). Selon ce journal, la prison de la Croisée dispose théoriquement de 165 places de détention pour des courtes peines ou pour des détenus en attente de transfert. « *Mais aux dernières nouvelles la Croisée contenait en réalité quelque 250 détenus. Ce n'est encore rien. Dès avril prochain, ils devraient être près de 330* » ! Selon Béatrice Métraux, en charge du dossier, « *le système carcéral vaudois déborde littéralement de toutes parts* ». Mais comment construire de nouvelles cellules tout en garantissant la sécurité et en évitant les évasions ? Le défi est considérable. Selon « 24 Heures », l'adjoint à la direction du SPEN a sollicité l'armée pour qu'elle mette à disposition « *une infrastructure mobile en béton, dont l'armée dispose pour assurer la protection de grands événements diplomatiques* ». Mais l'armée a dit non ! Il faudra donc sécuriser la prison d'une manière ou d'une autre pendant les travaux d'agrandissement, ce qui va fortement alourdir la facture !

Pendant ce temps, à Berne, les deux Conseillers d'Etat Jacqueline de Quattro et Pierre Maudet convoquent la presse pour réclamer des peines beaucoup plus sévères : plus de prison et des séjours plus longs. Selon « 24Heures » (27.10.12), ces deux représentants des cantons veulent une « *tolérance zéro* » pour faire face à la « *criminalité galopante* » et corriger le « *laxisme de la loi* ». Les

deux conseiller-ères d'Etat « *militent pour davantage de prisons et des peines plus lourdes* ». Dans ce but, en lien avec des motions annoncées par des Conseillers nationaux PLR, il est prévu d'augmenter les moyens à disposition de la police, notamment en favorisant les enquêtes sous couvertures (agents infiltrés : cf. autre article sur ce sujet dans ce bulletin) et en modifiant le code pénal de manière à étendre la notion de récidive à tous les délits et plus seulement aux délits de même nature. Les commentaires des médias sur cette « *opération commando* » ne sont cependant pas très élogieux. On évoque un « *coup de gueule* » plutôt qu'une opération concertée et minutieusement préparée, ayant des chances d'aboutir à des réels changements.

La corrélation entre surpopulation carcérale et sécurité, voire évasions ou récidives nécessite des mesures plus complexes que le seul agrandissement des prisons. Dans le canton de Vaud, un député PLR (Le Matin Dimanche, 14.10.12) pensait avoir trouvé la bonne formule en proposant que les détenus en exécution de peines soient plusieurs dans la même cellule. Selon lui, on gagnerait de la place à moindre frais. Or la sécurité de la prison (et celle des gardiens) ne peut pas être garantie par la présence de plusieurs détenus potentiellement dangereux dans une cellule. « *Décongestionner les prisons avec plus de cellules partagées, au risque d'affaiblir la sécurité du personnel pénitentiaire ? Où est la priorité ? L'univers carcéral est rempli de ce genre de dilemme.* »

Dans « Le Temps » (30.10.12), Pierre Maudet s'exprime sur la prison de façon plus nuancée que lors de la conférence de presse évoquée ci-dessus. Il rappelle que la sécurité est une chaîne dont tous les maillons (police, justice, prisons) doivent avoir la même importance et bénéficier des mêmes moyens. A ses yeux, la surpopulation dans les prisons ne rend pas seulement les conditions de détention précaires, mais elle favorise la récidive. Il milite pour des prisons qui offrent un accompagnement, une formation et des perspectives d'avenir. « *Construire des établissements dont le seul but est de soustraire les délinquants et les criminels de la société, sans aucune mesure d'accompagnement, de substitutions ou de peines alternatives est irresponsable. C'est surtout le meilleur moyens de concevoir des usines à récidivistes* ».

Reste la question de l'augmentation du nombre des détenus. Selon Le Courrier (06.07.12), le nombre de journées de détention effectuées dans le canton de Neuchâtel a augmenté de 67% entre 2008 et 2011. Pourquoi ? Pour Pierre Maudet (Le Temps, 30.10.12), il y a d'abord un facteur démographique lié à l'augmentation de la population. Mais, comme le montre le cas de Neuchâtel, il y a peu de chances que ce facteur soit seul en cause : la population résidente n'a pas augmenté de 67% en trois ans ! Alors ? Cette justice dite si laxiste enfermerait-elle plus qu'autrefois ?

Nov. 2012

Anne-Catherine Menétrey-Savary